

*Milvignes, Conseil général du jeudi 11 mars 2021*

Motion des Vert'libéraux

***Demande d'établissement d'un règlement d'application permettant de sanctionner le littering***

**Développement**

Au vu de l'augmentation des déchets de toute nature sur la voie publique, les Vert'libéraux demandent au Conseil communal d'adapter le règlement d'application relatif à la gestion des déchets du 21 octobre 2013.

En effet, ce règlement ne contient aucun chapitre relatif au littering et encore moins aux sanctions applicables à celui-ci.

Il faut hélas constater que malgré les efforts de sensibilisation déployés tant à l'école que dans les médias, une minorité de la population n'a aucun respect pour la propreté du domaine public. Il ne reste alors que le sanctionnement pour endiguer ce type de comportement.

Les Vert'libéraux, dont l'état d'esprit n'est pas de nature répressive, déplorent d'avoir à déposer ce genre de motion. Mais au vu de l'irrespect de certains, il n'y a pas d'autre alternative actuellement.

Pour rappel, en absence de base légale, il n'est pas possible à la sécurité publique comme à la police, de sanctionner les contrevenants.

C'est pourquoi les Vert'libéraux demandent au Conseil communal de mettre à jour le règlement du 21 octobre 2013 de manière à le rendre applicable au littering sous toutes ses formes.

La mise à jour devrait comprendre une désignation claire des déchets pouvant être introduits dans les poubelles publiques ainsi qu'un barème des amendes d'ordre appliquées.

Au nom du groupe VL

Louis Godet